## AVIS DE REUNION DE LA FORMATION ÉDUCATION, FORMATION

\_\_\_\_

La réunion de la formation **Education**, **formation** aura lieu le :

Vendredi 17 mai 2002 à 9H30

Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie ATRIUM - Salle 205 5 place des Vins de France - 75012 PARIS Métro Cour Saint-Emilion

Les participants sont priés de se munir de la présente convocation.

Président : Christian JOIN-LAMBERT, Cour des comptes

Rapporteur: Alain GOY, Sous-direction des études statistiques, Ministère de l'éducation nationale

Responsable de la formation : Sophie SORET (01 41 17 52 65)

## **DESTINATAIRES**

- . Membres du Bureau du CNIS
- . Membres de la formation Education, formation
- . Directions régionales de l'INSEE (pour information)

## **ORDRE DU JOUR**

- I Introduction
- II Thème particulier : Les indicateurs statistiques relatifs au système éducatif
- III Le bilan Formation-Emploi : quel contenu pour le prochain exercice ?
- IV Suivi des avis donnés sur le programme 2002
- V Examen des avant-projets de programmes statistiques pour 2003
  - 1. Exposé synthétique
  - 2. Débat
  - 3. Examen d'enquêtes nouvelles ou rénovées :
    - Panel étudiants 2002 (pour avis d'opportunité)
    - Rénovation du système d'information sur l'apprentissage (pour avis d'opportunité, et pour répondre à l'article 4 du décret n°94-571 du 11 juillet 1994 relatif aux modalités d'établissement par la région de statistiques en matière de formation professionnelle continue et d'apprentissage)
    - Enquête Formation et qualification professionnelle (pour information)

## **DOCUMENTS PRÉPARATOIRES**

Point II Géographie de l'école, L'Etat de l'école (remis en séance)

- Rapport sur le bilan formation-emploi - Note n°129/F201 du 19 juillet 2001 Point III

- Extrait du compte rendu de la formation Emploi, revenus du 8 mars 2002

Point IV - Extrait du rapport du CNIS n°70 : Avis sur les programmes statistiques 2002

Point V - Avant-projets de programmes statistiques 2003

- Textes réglementaires : Décret no 94-571 du 11 juillet 1994 relatif aux modalités d'établissement par la région de statistiques en matière de formation professionnelle continue et d'apprentissage ; Arrêté du 27 décembre 1994 fixant les formulaires et les informations normalisées, en application de l'article 2, alinéa 1er, et de l'article 4 du décret no 94-571 du 11 juillet 1994 relatif aux modalités d'établissement par la région de

statistiques en matière de formation professionnelle continue et d'apprentissage